

Chez nous : la Suisse mal connue : Reverolle

Autor(en): **Henrioud, Marc**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 42

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



NÉ D'AUTON

Ah! que ie lè z'amàvo,
Clliau ballè né d'auton,
Alò que ie gardàvo
Mè vatz' et mè muton!
Armà d'on mirliton!
Tot lou tè, ie ztantàvo.

L'apri-midzo dourè,
On travaillivè fè;
Mà quand, d'ò einpourrà,
Lo sèldou sè mussivè,
Lo paysan, l'ovrà,
Tsacòn sè reterivè.
T'i clliau que laboràvant
Déposàvant l'auon!
Pu, lè z'appia reintràvant;
On n'ouèssà pe nion.
Et mè vaitè solet.
Avoué mè senailivè,
Que gardàvo tant qu'irè
Fucè bin novilhiet?
Dai fà, su la truffare,
le vilhiè la lueu;
Laou pucheinta fourare
Fasài craire aou malheù.
Dein laou bosson catzi,
T'i lè petit z'osi
S'étant quàizi.
Aou bet d'on tzan, seta,
Avido dè sepa,
On rena s'èpudzivè.
Et to à to ouativè
Dè coùte mè z'armaille.
Ah! lo gieu, la canaille!
L'arai volhiu chautà
Su mèn petit muton:
Mà l'avè mon bāton,
Son coup ètai ratà!
Quand bin n'iro qu'on mousse
Sein fusi, ne gargousse,
Mè chètè fò d'extra,
Et l'ai arè montrà
Tot cè que pouvè fère
Lo valet dè mon père.

Topara, pou à pou,
Lo tè sè fasài sombro.
Dza nà irè lo bou:
La né tzevivè. L'ombro
S'allonzivè. La louna,
Avoué sa rodjāou bièva,
Seimbiavè onna vèva
Que va tseri-fortouna;
Soresài ài z'humain
Ein montè son tsemin.
Lo ciè ètai bin bio,
Pè lo bas, pè lo hiau
D'étalè tot tzerdzi,
Et qu'irant asse ballè
Que dāi ge dè femallè
Qu'approuzant to dandzi!
Su la terra lassāie,
Dza mouva dè rosāie.
Décheinda lo repou,
Et, dein ci cāmo grand:
Hou! hou!
Fasài lo lutzeran
Aou-pe prévōn dāou bou.

E. Duperret.

Enlevez votre chapeau! — Baptiste vient de porter une lettre chez un ami de son maître:

— Eh bien! as-tu fait ma commission?
— Oh! monsieur peut être tranquille. Seulement, jamais l'ami de monsieur ne pourra lire la lettre; il est devenu aveugle!

— Aveugle?... Que me chantes-tu là?...
— Parfaitement. Quand je suis entré, il m'a dit comme ça: « Baptiste, que fais-tu de ton chapeau? » Et je l'avais sur la tête.

— Comment! s'écrie le neveu en changeant tout à coup de fon, je n'hérite pas!... mais alors, pourquoi m'avez-vous laissé pleurer là comme un imbécile pendant une demi-heure?

1) l'aiguille. 2) lui.

A PROPOS D'ARMOIRIES

DANS son numéro du 28 août écoulé, le *Conteur*, après avoir décrit les armoiries du Chenit, ajoute que ces dernières se trouvaient sur une cloche datant de 1787, détruite lors de l'incendie du temple du Sentier en 1898. A en juger par un article fort bien documenté sur la question traitée au point de vue historique par M. le Dr Meylan, et publié dans la *Revue Historique Vaudoise*¹, il faudrait non pas 1787, mais 1727. A cette date en effet la commune du Chenit fit fondre une cloche sur laquelle figuraient ces armoiries, c'est-à-dire un mousquet et une épée en sautoir, et, en pointe, une clef en pal, le panneton tourné à dextre, mais sans indications d'émaux (couleurs).

Elles se trouvent encore, non pas sur les plats de communion, comme l'écrivit M. Meylan, mais sur les channes d'étain servant à cet usage, datées de 1764. Mais ici, la clef broche sur le sautoir formé par le mousquet et l'épée. Malheureusement les procès-verbaux et les comptes communaux de cette année-là manquent aux archives du Chenit, récemment classées par nos soins, ensuite qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible d'avoir des détails plus précis sur l'origine de ces ustensiles sacrés, et la composition de la gravure héraldique dont ils sont ornés.

F.-Raoul Campiche, archiviste.

Pour être considéré. — Un monsieur se présente dans le cabinet d'un membre d'un tribunal de commerce.

Le juge, assis à sa table de travail, très affairé, demande sans même se retourner:

— Que désirez-vous, monsieur?

— Je viens relativement à ma faillite qui...

Le juge se retournant brusquement et d'un air rogue:

— Ah! vous avez fait faillite?

— Oui, monsieur, une faillite de quinze cent mille francs.

Le juge, tout radouci et fort aimable:

— Oh! alors, monsieur, très bien, très bien, donnez-vous donc la peine de vous asseoir.

ÉTYMOLOGIE

CERTAINS joueurs de cartes emploient à l'occasion le mot *kyerb* pour désigner le valet. Il me semble que ce terme, qui tend à devenir populaire, provient de la multiplication de notre ancien *kyerbenots*.

La gent écolière se permet, chacun le sait, d'abréger outrageusement. Arithmétique, géométrie, anatomie se transforment en arith. géo. ana. Cédant aussi à la tendance du jour, nos maîtres jasseurs du Sentier suppriment sans vergogne les deux dernières syllabes de *kyerbenots*.

Ce composé devait être d'un usage fréquent vers 1850. A cette époque, l'un de nos concitoyens fut gratifié à son corps défendant du sobriquet de *kyerbenots*, parce que, à l'instar de François-Joseph, il portait de larges favoris, rappelant ceux des valets de nos jeux de cartes.

Kyerbenots vient fort probablement du bernois *kreibmütz* (charogne d'ours). (La spirante germanique passe régulièrement à la gutturale en roman, l'e change de place ensuite, de métathèse, pendant que le k se palatalise devant, e en combier.)

Il y a lieu de croire que le mot *kyerbenots* fut connu jadis dans tout le canton, peut-être même au delà de ses limites. Le parler combier serait-il seul à l'avoir conservé?

Notre brave vieux *Conteur* obligerait un fidèle abonné en ouvrant ses colonnes aux personnes qui pourraient jeter quelque lumière sur la question.

Un abonné du Sentier.

Larmes de crocodile. — Un jeune homme qui vient de perdre son oncle, dont il se croit l'héritier, se présente chez le notaire:

— Ce pauvre oncle, murmure-t-il, lui si bon, si affectueux!... je ne le verrai plus.

Le notaire laisse le neveu se livrer à toutes les démonstrations de la douleur la plus vive.

Après quoi, il lui dit tranquillement:

— Vous savez qu'il ne vous a rien laissé du tout, votre oncle!

— Comment! s'écrie le neveu en changeant tout à coup de fon, je n'hérite pas!... mais alors, pourquoi m'avez-vous laissé pleurer là comme un imbécile pendant une demi-heure?



LA SUISSE MAL CONNUE

Reverolle.

N n'appréciera jamais assez les richesses que renferment nos archives locales et il faut savoir gré à un historien d'occasion, syndic de Reverolle de 1892 à 1918, d'avoir réuni, dans une élégante plaquette qui vient de nous tomber par hasard sous les yeux¹, ce qu'il a trouvé d'intéressant dans celles de sa commune.

Reverolle, il est vrai, ne figure pas sur la carte de l'Europe et ses paisibles habitants n'ont donné aucun souci aux diplomates réunis à Versailles, à St-Germain ou ailleurs. Il n'en a pas moins son histoire qui n'est certes pas sans charme, ni même parfois sans grandeur.

Grâce à l'ancien syndic de Reverolle, nous pouvons, sans remuer la poussière des archives, faire une petite incursion dans ce passé joli à l'intention de notre ami le *Conteur Vaudois*.

Ses lecteurs ne seront pas trop surpris d'apprendre que les loups et les ours foisonnaient au XVIII^e siècle dans la région de Reverolle et qu'un homme de Cottens, J. David, apporta en une seule fois au gouverneur (syndic), en 1751, sept loups tués pour lesquels il reçut une prime de 1 florin 9 batz, soit environ 20 francs de notre monnaie si l'on tient compte de la dépréciation causée par la guerre mondiale.

Ce qui les laissera peut-être plus perplexes, c'est la décision du 23 juillet 1821, dont la teneur suit:

« La Municipalité assemblée au sujet de François X..., laquelle se trouve au maux pour enfanter, selon la déclaration de grossesse contre le nommé Y... de S..., la Municipalité a nommé pour assister à la couchement de la susdite les sieurs Antoine Matthey et Samuel Calame, les deux municipaux, les quels on promit à forme de la loi et par atouchement sur les mains du syndic de déclarer la vérité. »

Procédure d'un autre âge que nous avions cru disparue avec la domination bernoise; mais qui prouve qu'il y aura de tout temps des coquins pour engeueurer le sexe faible et trop crédule.

En 1753, « Moysè Schlecten » de « Ruës Kihbergen » (probablement Rueggisberg, Berne) est reçu bourgeois de Reverolle pour 300 florins, un bon brochet de cuir (pour les incendies), plus un chapeau de 15 batz et un dîner de 4 batz à chaque communier, ainsi que 2 batz à chaque veuve, le tout réglé à contentement.

Cette avalanche de couvre-chef à la réception d'un nouveau bourgeois n'empêche pas Messieurs les municipaux de n'en point porter; aussi est-il décidé (13 mars 1832) que « les membres de la municipalité qui se présenteront en séance sans chapeau seront amendés à 4 batz. »

Nos maîtres des finances en quête de nouveaux revenus trouveront peut-être une indication utile dans la mesure prise par les anciens édiles de Reverolle. A quand la taxe sur l'homme sans chapeau?

Veut-on savoir comment les citoyens d'Apples, Reverolle, Bussy et Chardonnay se prononcèrent sur la Constitution helvétique, le jeudi 15 février 1798, dans l'église d'Apples où ils s'étaient assemblés au son des cloches?

« Après lecture du projet, dit le procès-verbal de la réunion, le pasteur prononça les paroles suivantes: « Citoyens rassemblés dans ce temple, approuvez-vous la Constitution qui vous est offerte? »

« Que ceux qui l'approuvent se lèvent et demeurent debout. Que ceux qui la rejettent demeurent assis. »

« Le pasteur suivi des préposés des quatre communes a fait la visite de tous les bancs de l'église; ils n'ont trouvé aucune personne assise. »

« Le pasteur a ensuite prononcé les paroles suivantes: »

« Je proclame l'acceptation unanime de la Constitution qui a été lue et cela en votre nom. »

1) Reverolle à travers les siècles. Mémoires et Documents tirés de nos Archives communales, par Luc DE-COLLONY. Morges, 1909. Imprimerie Traub, 39 p. in-16.

Suivent quelques réserves formulées par les assemblées particulières des communes.

Age d'or, où l'on ne connaissait pas encore les avantages du scrutin secret.

Il y aurait encore beaucoup à glaner dans cette notice, devenue une rareté bibliographique.

Des aperçus nouveaux s'ouvriraient sur les mœurs et coutumes de notre bonne terre vaudoise, si nos syndics en fonctions ou retirés, suivant l'exemple de leur collègue de Reverolle, se mettaient à compiler et à publier les papiers jaunés conservés dans les archives de nos communes, écho fidèle de la vie publique ou intime des siècles révolus.

Merci donc, Monsieur Decollogny; continuez à vous occuper d'histoire en bavant un verre du petit blanc de votre charmant vignoble. S'il ne peut rivaliser avec les vins de la Côte et Lavaux, comme vous le dites modestement, il n'en est pas moins fort apprécié des amateurs.

Marc Henrioud.

LE COUVRE-FEU

Un de nos collaborateurs nous demande de poser à nos lecteurs la question que voici :

« Dans bon nombre de nos communes vaudoises, il est d'usage de mettre en branle une cloche à neuf ou dix heures du soir. Cela s'appelle le couvre-feu. »

« Quelque lecteur du Conteur pourrait-il donner quelques renseignements sur l'origine et le but de cette coutume ? »

Rocharnon.

LE FEUILLETON



LOION VA CHEZ LES FOUS

II

Cela dit, ils allèrent tous deux chercher Loïon, tandis que l'huissier Tabord attelait la Grise. Ce brave Tauxe, comme l'annonçait l'assesseur, était tout paisible. Un jour de repos, avec tisane et eau fraîche, deux nuits de bon sommeil l'avaient remis d'aplomb. A l'aube, Tabord lui avait porté des habits et du linge :

— Faut te rechanger, Loïon. Tu viens avec nous.

— Qui ça, nous ?

— Parbleu, le syndic, l'assesseur et moi, comme de juste.

— Où me menez-vous ?

— Dépêche-toi toujours, tu verras plus tard.

— Plus tard, plus tard, dirait-on pas qu'on a tué père et mère.

— S'en est peu fallu.

— Peu fallu !... En voilà des histoires !

Loïon s'habilla un peu inquiet. Il n'avait qu'un souvenir confus de ses exploits à l'auberge. Et puis, le dimanche, des bons gaillards du village, venus le taquiner, derrière la porte close, s'étaient divertis à l'effrayer.

— C'est du joli, Loïon. On ne sait pas si elle s'en tirera.

— Qui ?

— Oh ! ne fais pas la bête, tu comprends assez.

— Ma foi, non.

— C'est bon ! c'est bon ! Si tu t'en tires avec trois ou quatre ans de « grande maison », tu as de la chance.

— Tais-toi, « bedan ».

— Tu verras, tu verras.

Et ces conversations, plusieurs fois répétées, à travers un trou de serrure, avaient profondément troublé le pauvre diable. Aussi, lorsque l'huissier Tabord vint le chercher se laissa-t-il emmener sans nulle résistance, convaincu, d'ailleurs, que ce voyage aboutissait à la prison préventive, première étape d'un rude calvaire. Alors, à quoi bon se regimber ? Pour avoir les gendarmes à ses trousses ? Pas la peine. Et, prenant son parti :

— Allons-y ! fit-il en haussant les épaules.

— Mais l'accueil du syndic le rassura.

— Te voilà, vilain merle. C'est beau de faire un pareil « détertin », une veillée de communion. Ah ! oui, tu es un tout joli gaillard ! Pas question de te garder ici pendant la semaine de Pâques, pour que tu « mènes » encore pis qu'avant. Oh ! c'est bon ! On te connaît. L'assesseur va te conduire à Cery pour quel-

ques jours. Tu n'es pas fou ? Eh ! bien, par exemple, montre-m'en un qui ne le soit plus que toi. C'est que, si on voulait bien, tu sais, on pourrait te ca-cher ailleurs et pour longtemps.

Loïon ne répondit mot. « Décidément, pensait-il, j'ai dû en faire de toutes célèbres par là. Vaut mieux ne rien repiper, c'est plus sûr. »

— Et toi, Gindroz, ajoutait le syndic, je te le dis encore : « Veille-toi. » En outre, si vous vous arrêtez en chemin, qu'il boive du sirop ou de la limonade, mais pas seulement un demi-déci de vin. Tu m'entends, Loïon. S'agit pas de vouloir nous l'a jouer. Ça tournerait mal. Et puis, là-bas, tâche de bien te conduire. Ne vas pas faire vergogne à la commune jusque chez les fous... »

* * *

Un délicieux printemps. La route, à l'ombre intermittente des noyers, descend par une pente douce, à travers prés et champs. Dans les vergers, les arbres blancs ou roses, sous leur coiffure fleurie, tremblent à la brise et sèment autour d'eux corolles et parfum. Des hirondelles passent. La Grise que ce renouveau aiguillonne, trotte allègrement ; et, même quand l'aménité du chemin l'y invite, elle essaye un temps de galop, dont le brusque début secoue un peu l'assesseur et Loïon, pris au dépourvu. Mais ces caprices sont éphémères ; la bonne bête reprend vite son allure accoutumée.

— Il veut faire chaud aujourd'hui, prédit l'assesseur.

Loïon, que la soif taquine, baisse la tête et ne dit mot, fort occupé, en apparence, à gratter de l'ongle, une tache de cambouis sur la manche de sa veste. L'huissier déclare :

— Ma foi, le soleil n'est rien tant frais. Faudrait s'arrêter à Assens pour faire boire la Grise.

— Bien si on veut, approuve l'assesseur.

Et le char stoppe devant l'auberge.

— Demi-litre de bon vieux et un seau d'eau pour la Grise !

L'huissier s'inquiète.

— Croyez-vous qu'on puisse laisser Loïon tout seul là dehors ? demande-t-il à l'assesseur.

— Mais qu'il entre, parbleu ! Il boira une limonade. Viens, Loïon, hardi !

Toujours silencieux, Louis Tauxe saute à bas du char et suit ces hommes dans l'auberge. La salle à boire, un peu obscure, est très fraîche. On y est vraiment bien. Le vin est bon. L'huissier Tabord le savoure avec un petit claquement des lèvres et un clin d'œil plein de gourmandise. L'assesseur Gindroz manifeste favorablement par un signe de tête.

— Jolie goutte, dit l'huissier.

— Il y a toujours du bon chez Lavanchy.

— On refait ?

— Crois-tu ?

— Chacun le nôtre, pardieu !

Et le second demi-litre est apporté.

— Encore une limonade, Loïon ?

— Merci.

— Elle n'a pas le goût du vin, où quoi ?

— Peuh !

L'assesseur dit :

— Allons. Il nous faut partir. On fera les dix-heures à Etagnières, chez ma sœur.

— Hop ! la Grise !

Mais, au sortir du village, un homme s'élance au milieu du chemin et, avec de grands gestes, crie :

— Halte ! Arrêtez !

La Grise, qui n'aime pas à contrarier, obéit sans autre. Alors l'homme s'approche en riant aux éclats...

— Ah ! Ah ! Tu croyais m'échapper, assesseur. Eh ! bien, oui. Il y a assez longtemps que je t'invite. Hardi ! Sus. Je te tiens et je ne te lâcherai pas. Descendez tous. On va couper le cou à un saucisson.

C'est le géomètre Pahud, un vieux camarade de Gindroz, qui a su son arrivée et l'arrête au passage.

— Mais...

— Il n'y a ni mais, ni si, ni parce que. Il y a qu'on boit un verre et qu'on mange un morceau... C'est l'heure.

(A suivre.)

G. HERITIER.

FAVEY ET GROGNUZ

Nous rappelons que les abonnés au CONTEUR VAUDOIS peuvent se procurer au prix réduit de 3 fr. la jolie édition illustrée de Favey et Grognuz, et cela jusqu'à fin courant, en s'adressant à l'administration. Pré-du-Marché, 9.



ASSOCIATION DES VAUDOISES

Le « Chœur des Vaudoises » de Lausanne ayant décidé d'éditer un *Chansonnier des Chœurs de Vaudoises*, demande la collaboration des Vaudoises et celle aussi du grand public. Que ceux qui ont connaissance (paroles, mélodie) de chants patriotiques, de complaintes, de chansons d'amour, de chansons de métier, de rondes, de couplets satiriques qu'il serait précieux de conserver, veuillent bien en avertir Mme Mermod, Villa Bella, Ouchy, en lui indiquant où on peut se procurer un exemplaire du chant à conserver.

Royal Biograph. — On se rappelle les exploits d'Eimo Lincoln dans son rôle de Tarzan. Tous voudront voir à nouveau cet athlète dans sa dernière création : *Le Motocycliste infernal*, aux péripéties les plus variées et les plus mouvementées. L'intrigue se déroule en Californie, dans des sites sauvages. Au même programme, une œuvre artistique splendide : *Dans les remous*, grand drame norvégien. Citons encore la deuxième sélection du concours sur *La plus belle femme de Suisse*. Dimanche 17 courant, deux matinées à 2 h. 30 et à 4 h. 30.

Grand Théâtre. — M. Tapie, on le savait d'avance, a gagné une fois de plus son procès. Le public est à lui et à ses excellents artistes. C'est chaque fois salle comble et chaque fois un nouvel enthousiasme.

Voici les spectacles de la semaine : Demain dimanche 17 octobre, *L'Enfant de l'Amour*, les 4 actes de Bataille, qui eurent un si vif succès à la soirée des débuts ; mardi 19, *La Marraïne de Charley*, 3 actes fort amusants de Maurice Ondonneau ; jeudi 21, *L'Etrange Aventure de Martin Paguet*, 4 actes de Pierre Chaene, joués pour la première fois à Lausanne ; vendredi 22, deuxième de *La Marraïne de Charley*.

Royal Biograph

Place Centrale - LAUSANNE - Téléphone 29.39
Matinée à 3 h. Tous les jours Soirée à 8 1/2 h.

Du Vendredi 15 au Jeudi 21 Octobre 1920

Dimanche 17 Octobre : 2 MATINÉES à 2 1/2 h. et 4 1/2 h.

Un spectacle des plus remarquables

LE MOTOCYCLISTE INFERNAL

Grand drame d'aventures extraordinaires en 12 épisodes avec l'inoubliable créateur de

TARZAN

1er épisode : Le Drame du Mont Furioso. 2me épisode : La Forêt en Flammes.

Une œuvre artistique présentée à la Cour d'Angleterre

DANS LES REMOUS

Splendide drame norvégien en 4 parties.

Présentation de la deuxième sélection de

LA PLUS BELLE FEMME DE SUISSE

AVIS : Le Motocycliste Infernal détient le record de l'audace. 133

PHOTOS GIROD, 29, RUE DE BOURG, 29
LAUSANNE — Ouvert jours et dimanches.

Vermouth NOBLÈSSE

DÉLICIEUSE GOURMANDISE

SE BOIT GLACÉ G. 162 L.

FUMEZ LES CIGARES FROSSARD

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT,
J. MONNET, édit. resp.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.